



Commune de Dompierre
2 rue de l'école - 60420 Dompierre
Téléphone: 03.44.51.16.19/ 07.86.41.41.62
Mail: mairie.dompierre60@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023.

Séance du Mercredi 22 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et les vingt-deux mars à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Véronique GRIGNON-PONCE, Maire.

Date de la convocation : mercredi 15 mars 2023.

Présents : Mmes Patricia CHABANCE, Véronique GRIGNON-PONCE, Julie DUWEZ, Mrs Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE,

Absent(s) excusé(s) : Mrs Morgan DEVIL, Nicolas LE ROUX

Absent(s) : Mr Stéphane GORISSEN,

Ordre du jour :

Objet : N° d'ordre de séance 1 : Approbation du compte rendu du 06 février 2023.

Objet : N° d'ordre de séance 2 : Vote du Compte de Gestion,

Objet : N° d'ordre de séance 3 : Vote du Compte Administratif,

Objet : N° d'ordre de séance 4 : Vote des taux de fiscalité,

Objet : N° d'ordre de séance 5 : Délibération subventions aux associations,

Objet : N° d'ordre de séance 6 : Délibération fongibilité des crédits,

Objet : N° d'ordre de séance 7 : Délibération fêtes et cérémonies,

Objet : N° d'ordre de séance 8 : Devis chasse à l'œuf,

Objet : N° d'ordre de séance 9 : Demandes de subvention au département et à l'État (DETR),

Objet : N° d'ordre de séance 10 : Vote du Budget Primitif,

Objet : N° d'ordre de séance 11 : Communications du maire et des adjoints,

Objet : N° d'ordre de séance 12 : Questions diverses,

Nomination de secrétaires de séance : Mme Julie DUWEZ, Mr Bertrand DELACROIX.

Objet : N° d'ordre de séance 1 : Approbation du compte rendu du 06 février 2023.

Le Conseil,

- **Décide** d'adopter le procès-verbal du 06 février 2023 à l'unanimité des membres présents

Objet : N° d'ordre de séance 2 : Vote du Compte de Gestion.

Madame la maire, présente au conseil municipal le compte de gestion, celui-ci est dressé par la trésorerie.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

Il laisse apparaître les résultats suivants :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT
RECETTES	151 774.04€	181 897.99€
DEPENSES	46 439.52€	132 413.99€
RESULTAT DE L'EXERCICE	105 334.52€	49 484.00€

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Receveur,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A 18h15, le Conseil Municipal se voit dans l'obligation de modifier l'ordre des points à étudier en attendant l'arrivée de Mr Le Roux dont la présence est obligatoire pour délibérer des autres points à l'ordre du jour sous peine de prévoir une prochaine réunion de conseil. Les communications sont donc évoquées.

Mr Nicolas LE ROUX s'étant excusé d'un retard possible d'au moins 30 mn arrive à 18h40.

Objet : N° d'ordre de séance 3 : Vote du Compte Administratif

Madame la Maire, par obligation, se retire du lieu de vote,

Le Conseil Municipal de Dompierre, réuni sous la présidence de l' élu le plus âgé, désigné Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Véronique Grignon-Ponce, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 132 413.99€

Recettes : 181 897.99€

Excédent de fonctionnement : 49 484.00€

- Section d'investissement

Dépenses : 46 439.52€

Recettes : 151 774.04€

Excédent d'investissement : 105 334.52€

Résultat de clôture : + 154 818.52€

Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après avoir entendu le Compte Administratif 2022, voté précédemment

Considérant et statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022,

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Ligne 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 34 220.06€

Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté : 194 063.36€

Compte 1068 Excédent de fonctionnement virement investissement : /

Madame la Maire réintègre la réunion et remercie le conseil municipal de sa confiance pour pouvoir émettre les prochains projets.

Objet : N° d'ordre de séance 4 : Vote des taux de fiscalité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 212-9, L 2312-1 & suivants, L 2331-3 & suivants,

Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B & 1636B septies,

Vu les Lois des Finances annuelles,

Madame la Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux notamment :

- Les limites de chacun d'après la Loi du 10 janvier 1980,

Séance du 22/03/2023- commune de Dompierre 60- registre n°1 ouverture en 2023

- Les taux applicables de l'année dernière et le produit attendu cette année,
- Cependant, Madame la Maire ainsi que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux communaux car l'Etat s'est déjà chargé de le faire et de fixer les taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2023 comme suit :

Ressources fiscales	Base d'imposition	Taux	Produit
Taxe foncière (bâti)	124 900	48.14 %	60 127
Taxe foncière (non bâti)	18 300	51.06 %	9 344
Taxe d'habitation	11 257	11.67 %	1 314
TOTAL			70 785

Soit des taux d'imposition communaux inchangés par rapport à l'année 2022.

Objet : N° d'ordre de séance 5 : Délibération des subventions aux associations

Après examen des demandes des associations, reçues à la date de ce jour, madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement aux associations qui devront désormais signer le contrat d'engagement républicain (loi n° 2021-1109 du 24 août 2021) suivantes pour l'année 2023 :

	Voté en 2022	Proposition 2023
Les aînés des huit clochers	200.00€	200,00€
UNC-AFN	50.00€	100,00€
Les diabolins des 8 villages	250.00€	250,00€
Juin 1918 mémoire des chars	200.00€	200,00€
Bouge ton Ferrières	100.00€	100,00€
Dompierre de France	50.00€	50,00€
Envol	50.00€	50,00€
CHAD	/	/
UNAPEI 60	/	/
FDSEA	/	/
TOTAL	900.00€	950,00€

Le Conseil municipal propose de se renseigner sur les activités de l'Association des Dompierre de France en l'absence d'informations récentes.

Objet : N° d'ordre de séance 6 : Délibération fongibilité des crédits

Madame la maire informe le conseil municipal que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M 57, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

La M 57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Parmi les autres changements d'importance, figure la gestion des dépenses imprévues en autorisation de programme et autorisation d'engagement.

Ces autorisations, limitées à 2 % des dépenses réelles de chacune des sections, ne donnent pas lieu à exécution et ne comportent pas de crédits de paiement. Par conséquent, ces chapitres ne participent pas à l'équilibre budgétaire des deux sections qui s'apprécient en tenant compte des seuls crédits de paiement (les dépenses imprévues n'ont pas besoin d'être financées par des recettes budgétaires).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Objet : N° d'ordre de séance 7 : Délibérations fêtes et cérémonies

Selon l'instruction comptable M57, le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies. Du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité, il revêt un caractère imprécis.

La collectivité doit pouvoir justifier auprès du Trésorier de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant **les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »**.

Madame la maire propose au conseil municipal d'imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses engagées dans le cadre d'évènements organisés par la commune, telles que défini ci-après :

- Vœux du Maire
- Repas des aînés
- Galette des rois
- Pâques, chasse aux œufs, chasse aux trésors
- Brocante
- Cérémonies officielles, (14 juillet ,11 Novembre, 8 mai ...)
- La fête patronale de la Saint-Pierre
- Sortie ou voyage à destination des habitants
- Halloween
- Noël
- Repas à thème

- Cadeaux mariages, baptêmes, pacs et décès
- Cartes cadeaux
- Inaugurations diverses
- Participation à l'Association des Dompierre de France

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte à l'unanimité la liste des dépenses imputables au compte 6232.

Objet : N° d'ordre de séance 8 : Devis chasse à l'œuf

09 avril : Chasse au trésor, chasse à l'œuf avec récompense en salle (œufs en chocolat)

Pour animer la manifestation un organisme ludique, LOG'ANIM, a été contacté et a proposé la présence d'une mascotte Lapin (personne déguisée) qui accompagnerait les enfants sur tout le parcours.

Pour cela un devis de 318,40€ est à étudier par le conseil municipal.

Aussi des familles de l'extérieur au village ont demandé à participer. Dans ce cas il sera demandé une participation financière à fixer.

Ouverture des débats.

Le Conseil ; décide à l'unanimité de faire participer financièrement les enfants de l'extérieur du village à hauteur de 3,00€, paiement par chèque bancaire au nom du Trésor Public

Décide à 5 voix pour et 1 abstention de solliciter la mascotte lapin proposée par la société LOG'ANIM pour un montant de 318,40 €

Objet : N° d'ordre de séance 9 : Demandes de subvention au département et à l'État (DETR)

Madame la maire rappelle les démarches précédentes afin de réaliser les demandes de subventions. Cependant à la suite de la visite et des recommandations du responsable départemental gestionnaire du cahier des charges il a été nécessaire d'actualiser les devis afin d'obtenir le maximum d'aides financières des différents partenaires.

Ouverture des débats en présence

- Des devis pour le terrassement et l'installation du city stade, des 8 agrès fitness remise en forme dont 2 PMR
- Des devis pour tous les cheminements et l'éclairage du city stade

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Décide d'accepter** le devis présenté par l'entreprise SAUVAL pour le terrassement ainsi que les devis MEFRAN pour la construction de la structure et l'installation des agrès fitness,
- **Décide d'accepter** le devis présenté par l'entreprise SAUVAL pour tous les cheminements et le devis LAMART pour l'éclairage du site.

Décide d'autoriser Madame la maire à faire toutes les démarches afin d'obtenir des subventions du conseil départemental de l'Oise, de l'État (DETR, Plan de relance).

Objet : N° d'ordre de séance 10 : Vote du Budget Primitif

Madame La Maire expose au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2023. Elle remercie le conseil municipal de sa confiance et fait remarquer que le budget communal est positif et s'est fortement amélioré même s'il reste encore deux emprunts pesant sur le budget communal cela permet d'entrevoir des projets. Ouverture des débats en présence du budget primitif.

Mr Le Roux fait remarquer que plus d'investissements seraient donc possibles.

Madame La Maire précise que des montants importants ont été prévus pour le syndicat scolaire en raison des travaux qui sont en prévision même si ceux-ci ne semblent pas encore être envisagés sur 2023 (sachant qu'une réunion du syndicat scolaire se faisant en même temps que la présente réunion de conseil déterminera les participations communales), que plus d'investissements nécessitent un équilibre entre les sections (recettes et dépenses).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de madame la Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Vote et Adopte** le Budget primitif 2023 en équilibre de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	313 063.36€	313 063.36€
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	125 911.42€	125 911.42€

Objet : N° d'ordre de séance 11 : Communications du maire et des adjoints

Présentation de demandes d'habitants pour des travaux devant leur habitation, Madame la maire explique que cela relève de la commission urbanisme et qu'il faut dans ce cas faire une demande préalable de travaux sur les formulaires habituels (DP), les conseillers ont besoin de plus de détails pour envisager une réponse.

Concernant la deuxième demande, madame la maire rappelle qu'il a été fait plusieurs études et qu'aucune entreprise spécialisée n'a permis de trouver une solution si ce n'est que de dévier les eaux de pluie du bâtiment qui amplifient le débordement sur la voie publique ou de remonter le trottoir. Il faut se rappeler que les câbles transportant l'électricité des éoliennes de Ferrières passent sous la route et que celle-ci ne peut donc pas être creusée sans précautions.

Mr Delacroix, explique les prochaines interventions de la société AGRIJAL qui continue d'entretenir notre commune, (le cimetière pour les rameaux, le terrain du château, la place, le tour de l'église, l'aire de jeux, le tour des bennes de tris pour la chasse aux œufs, le monument aux morts de la place pour le 7 mai et la brocante).

Pour rappel, le dépôt de gerbe en mémoire de la fin de la seconde guerre mondiale du 8 mai aura lieu le 7 mai à 18h00 au monument aux morts de la place publique.

Madame la maire rappelle que le contrat de l'agent administratif arrive à échéance, qu'un appel à candidature a été fait et que les personnes ayant déposé leur CV seront contactées prochainement.

Objet : N° d'ordre de séance 12 : Questions diverses

09 avril : Chasse au trésor, chasse à l'œuf avec récompense en salle (œufs en chocolat) les inscriptions sont en cours, nous espérons la présence des enfants du village car déjà des demandes d'enfants de l'extérieur ont été faites. Un nouvel appel à participation sera distribué à toute la population afin que les familles puissent inviter des enfants de leur entourage comme demandé par plusieurs d'entre elles.

08 mai : la Brocante. Une réunion de préparation a permis de définir les nouveaux objectifs. La société « Le Saint Géran » fera la restauration et buvette, des affichettes ont été distribuées, d'autres serviront pour les pancartes. Les bénévoles ont accepté de participer activement à la bonne marche de la manifestation et le conseil municipal ne peut que les en remercier.

La prochaine réunion préparatoire de la brocante aura lieu **le 28 avril à 18h30**

25 juin : la fête de la Saint Pierre, (saint patron du village) la paroisse a été interrogée, nous sommes en attente de sa réponse pour organiser cette manifestation.

14 juillet : Fête Nationale et repas. La société LOG'ANIM a fait une proposition d'animation (jeux divers avec animateurs) ainsi qu'une société foraine pour une fête avec manège, jeux gonflables, tir à la carabine, pêche aux canards.

Une prochaine réunion de conseil permettra d'étudier les devis et de finaliser l'organisation.

La séance est levée à 21h02.

Signature des Membres du Conseil Municipal

<i>Patricia CHABANCE</i> <i>Présente</i>	<i>Bertrand DELACROIX</i> <i>Présent</i>	<i>Morgan DEVIL</i> <i>Absent</i>	<i>Julie DUWEZ</i> <i>Présente</i>
<i>Nicolas LE ROUX</i> <i>Présent à partir de</i> <i>18h40</i>	<i>Stéphane GORISSEN</i> <i>Absent</i>	<i>Véronique GRIGNON- PONCE</i> <i>Présente</i>	<i>Mohsen ZINELABIDINE</i> <i>Présent</i>